



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Seine-Maritime

Présidence
DM/RPO/CG 42-13
Mandature 2010 – 2015
Bureau 2010-2015/2013-18

**PROCES VERBAL N° 2010-2015/2013-18.
BUREAU DU 27 MARS 2013**

Sur convocation de Monsieur MOULARD, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, les membres du bureau se sont réunis le mercredi 27 mars 2013 à 09h30 à la CMA 76, 135 Bd de l'Europe 76100 Rouen.

Préliminaire : Approbation du procès-verbal du bureau en date du 18/02/13.

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU QUI S'EST TENUE LE 18 FEVRIER 2013 EST ADOPTE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LE VOTE SE DECLINE COMME SUIT :

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

I/ MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE REDRESSEMENT : SUPPRESSIONS DE DEUX POSTES.

Point n° 1 : Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la suppression d'un emploi « agent de service », en situation contractuelle de CDD et dont le terme est le 31/12/2015, affecté au CFA de DIEPPE, sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale.

Résolution 2012-2015 / 2013-18 B.101 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA SUPPRESSION D'UN EMPLOI « AGENT DE SERVICE », EN SITUATION CONTRACTUELLE DE CDD ET DONT LE TERME EST LE 31/12/2015, AFFECTE AU CFA DE DIEPPE, SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST APPROUVEE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Point n° 2 : Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la suppression d'un emploi « agent de service », en situation contractuelle de CDD et dont le terme est le 31/12/2015, affecté au CFA de ROUEN, sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale.

Résolution 2012-2015 /2013-18 B.102 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA SUPPRESSION D'UN EMPLOI « AGENT DE SERVICE », EN SITUATION CONTRACTUELLE DE CDD NON STATUTAIRE ET DONT LE TERME EST LE 31/12/2015, AFFECTE AU CFA DE ROUEN, SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST APPROUVEE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Point n° 3 : Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la suppression d'un emploi permanent de « technicien réseau », non pourvu, sous réserve d'un avis préalable émis par la commission paritaire locale.

Résolution 2012-2015 /2013-18 B.103 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT DE «TECHNICIEN RESEAU », NON POURVU, SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST APPROUVEE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Point n° 4 : Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la suppression d'un emploi permanent de « secrétaire », non pourvu, sous réserve d'un avis préalable émis par la commission paritaire locale.

Résolution 2012-2015 /2013-18 B.104 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT DE «SECRETAIRE», NON POURVU, SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST APPROUVEE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Point n°5 : Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale le projet grille des emplois rectifiée en conséquence.

Résolution 2012-2015 /2013-18 B.105 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE VALIDER ET D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LE PROJET DE VOTE DE LA GRILLE DES EMPLOIS RECTIFIEE EN CONSEQUENCE EST APPROUVEE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Point n°6 : Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale, après avis de la commission des finances, la participation de la CMA 76 au fonds d'abondement dont l'existence a été voté par l'assemblée générale de la CRMA. Les modalités et les conditions sont décrites dans le document n° 5 joint et doivent également faire l'objet d'un vote par le bureau et l'assemblée générale, après avis de la commission des finances.

VOTE :

LA PROPOSITION DE VALIDER ET D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE, APRES AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES, LA PARTICIPATION DE LA CMA 76 AU FONDS D'ABONDEMENT DONT L'EXISTENCE A ETE VOTE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CRMA ;

LES MODALITES ET LES CONDITIONS SONT DECRITES DANS LE DOCUMENT N°5 JOINT ET DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UN VOTE PAR LE BUREAU ET L'ASSEMBLEE GENERALE APRES AVIS DE LA COMMISSION DE FINANCES ;

EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

II/ ELEMENTS DE DEVELOPPEMENT.

Point n°7 : Présentation du « projet d'aménagement et de développement durable » (PADD), dans le cadre de l'élaboration du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) de la CREA.

Questions diverses

Pascal PARRET
1^{er} Secrétaire Adjoint

Dominique MOULARD,
Président de la CMA 76.

